



# RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC **EN SANTÉ, NOTRE RREGOP?**

Le personnel du secteur public a la chance de pouvoir compter sur le RREGOP<sup>1</sup>, un régime de retraite à prestations déterminées dont la santé financière a été une fois de plus jugée satisfaisante.

<sup>1</sup> Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

# Retraite Québec<sup>2</sup> publie tous les trois ans l'évaluation actuarielle de la caisse des personnes participantes au RREGOP.

En décembre 2016, les résultats de  
l'exercice se terminant en décembre 2014  
ont été rendus publics.

---

## Ils révèlent que :

### DÉFICIT



le déficit est passé  
de 2,65 à 0,87 milliard  
de dollars entre 2011 et 2014 ;

---

### TAUX DE CAPITALISATION

98,4 %

le taux de capitalisation  
atteint 98,4 %, ce qui signifie  
que le RREGOP dispose de  
la presque totalité des fonds  
nécessaires pour assumer ses  
engagements à long terme ;

---

### TAUX DE COTISATION



le taux de cotisation a légèrement diminué, passant  
de 11,12 % en 2016 à 11,05 % en 2017. Il continuera d'ailleurs  
à baisser, pour atteindre 10,97 % en 2018 et 10,88 % en 2019.

---

<sup>2</sup> Anciennement la CARRA, qui a été fusionnée en janvier 2016 avec la Régie de rentes du Québec.

## ► DES NOTIONS ESSENTIELLES

Afin de mieux comprendre le bilan de santé du RREGOP, un petit cours de « médecine 101 » s'impose pour définir quelques notions importantes.

### 1 Régime de retraite à prestations déterminées

Dans un régime de retraite à prestations déterminées comme le RREGOP :

- le montant de la rente est connu à l'avance et déterminé en fonction des années de participation au régime;
- la rente est garantie et versée jusqu'au décès;
- la responsabilité du financement du régime et les risques associés à une crise financière, au rendement des marchés financiers et à l'espérance de vie sont assumés collectivement par les personnes cotisantes et par l'employeur;
- les mauvais rendements ou les déficits n'ont aucune incidence sur le montant de la rente des personnes retraitées.

### 2 Passif d'un régime de retraite

Le passif d'un régime de retraite représente la somme nécessaire pour payer les rentes de toutes les personnes retraitées jusqu'à leur décès (ou celui de leur personne conjointe) ainsi que celles de toutes les personnes participantes actives lorsqu'elles prendront leur retraite.

Le passif doit donc prévoir, entre autres, les montants de rente acquis durant les premières années de travail, mais qui seront

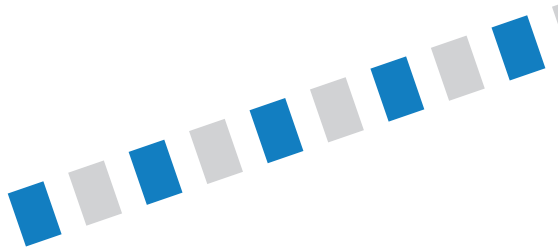
versés à la retraite, dans 35 ou 40 ans, et ce, jusqu'au décès. Ainsi, le passif d'un régime de retraite doit prévoir des sommes qui ne seront versées que dans 70 ou 80 ans.

### 3 Caisse de retraite

Contrairement à la majorité des régimes de retraite, le RREGOP compte deux caisses distinctes : celle des personnes participantes et celle de l'employeur (le gouvernement du Québec). L'ensemble des personnes participantes et le gouvernement assument chacun 50 % des rentes à payer à l'ensemble des personnes retraitées, actuelles et futures. Plus précisément :

- **La caisse des personnes participantes :** elle est constituée des cotisations prélevées sur les salaires et les rendements obtenus. Elle est gérée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- **La « caisse » du gouvernement :** le gouvernement dépose dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) les sommes dédiées à l'ensemble de ses régimes de retraite, dont le RREGOP. En 2016, le FARR contenait environ 65 %<sup>3</sup> des sommes requises pour payer sa part des rentes acquises. Le gouvernement s'est engagé à atteindre 70 % des fonds nécessaires d'ici 2020.

<sup>3</sup> QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2016). *Comptes publics 2015-2016 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec*, vol. 1, p. 126.



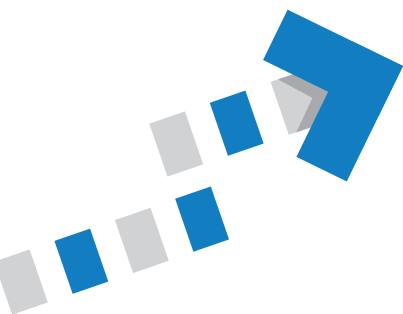
## ► UN BILAN QUI S'AMÉLIORE

La situation financière du RREGOP s'est améliorée entre 2011 et 2014, comme en témoigne le tableau I.

**TABLEAU I COMPARAISON DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RREGOP**

		2011	2014	Variation 2011-2014
1	Valeur actuarielle de la caisse des personnes participantes <sup>4</sup>	40,90 G\$	52,25 G\$	+27,8 %
2	Passif	43,55 G\$	53,12 G\$	+22,0 %
3	Déficit (2 - 1)	2,65 G\$	0,87 G\$	-1,78 G\$
4	Taux de capitalisation (1 ÷ 2)	93,9 %	98,4 %	+4,5

<sup>4</sup> Elle résulte d'un rajustement de la valeur marchande afin d'en atténuer les fluctuations. Ce rajustement consiste à reconnaître, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement anticipé et réalisé.



---

## ➤ DES FACTEURS QUI INFLUENCENT LA SANTÉ

Les excellents rendements de la caisse entre 2012 et 2015, sont le principal facteur ayant causé une **baisse du passif**. Au cours de cette période, les rendements ont atteint 11,1 % en moyenne, ce qui est bien supérieur aux hypothèses de rendement à long terme qu'avait formulé Retraite Québec, soit 6,25 % par année, incluant l'inflation<sup>5</sup>. D'autres éléments ont aussi eu une influence, mais de façon moins importante.

À l'inverse, certaines variables ont entraîné une **hausse du passif**, dont la révision des hypothèses de rendement à long terme (6 % au lieu de 6,25 %) de Retraite Québec et les nouveaux rajustements relatifs à l'amélioration de l'espérance de vie.

Fait intéressant : l'effet net de ces facteurs, au 31 décembre 2014, a entraîné une légère diminution des taux de cotisation de 2017 à 2019.

### PETITE « ANATOMIE » DE LA COTISATION

Les taux de cotisation sont constitués de deux éléments, soit la **cotisation pour service courant**, permettant de répondre aux engagements du RREGOP, et la **cotisation d'équilibre** qui sert à combler le déficit.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur les rendements, visitez [carra.gouv.qc.ca/fra/rendements/fonds.htm#rregop](http://carra.gouv.qc.ca/fra/rendements/fonds.htm#rregop).

## ➤ TAUX DE COTISATION : UN PRONOSTIC POSITIF

Le taux de cotisation au RREGOP sur le salaire excédant 25 % du maximum des gains admissibles (MGA) passera de 11,12 %, en 2016, à 10,88 % en 2019, comme le montre le tableau II. Une bonne nouvelle qui s'explique comme suit :

➤ La cotisation pour service courant a été augmentée à 8,02 % de la masse salariale de l'ensemble des personnes cotisantes au 31 décembre 2014 (comparativement à 7,6 % au 31 décembre 2011).

- À cela s'est ajoutée la cotisation d'équilibre de 0,24 % en raison du déficit de 0,87 milliard de dollars qui doit être renfloué sur une période de 15 ans.
- La somme de ces deux volets fait passer le taux de cotisation à 8,26 % de la masse salariale (comparativement à 8,42 % en 2011), ce qui correspond à 10,88 % si l'on tient compte de l'exemption du 25 % du MGA. Ce taux doit être atteint à la troisième année de l'exercice actuel, soit en 2019.

**TABLEAU II TAUX DE COTISATION DE 2016 À 2019**

Année	Maximum des gains admissibles (MGA)	Taux de cotisation	Salaire cotisable Salaire - (MGA x 25 %)
2016	54 900 \$	11,12 %	Salaire - 13 725 \$
2017	55 300 \$	11,05 %	Salaire - 13 825 \$
2018	Inconnu	10,97 %	-
2019	Inconnu	10,88 %	-

### ➡ UNE PRÉCISION IMPORTANTE

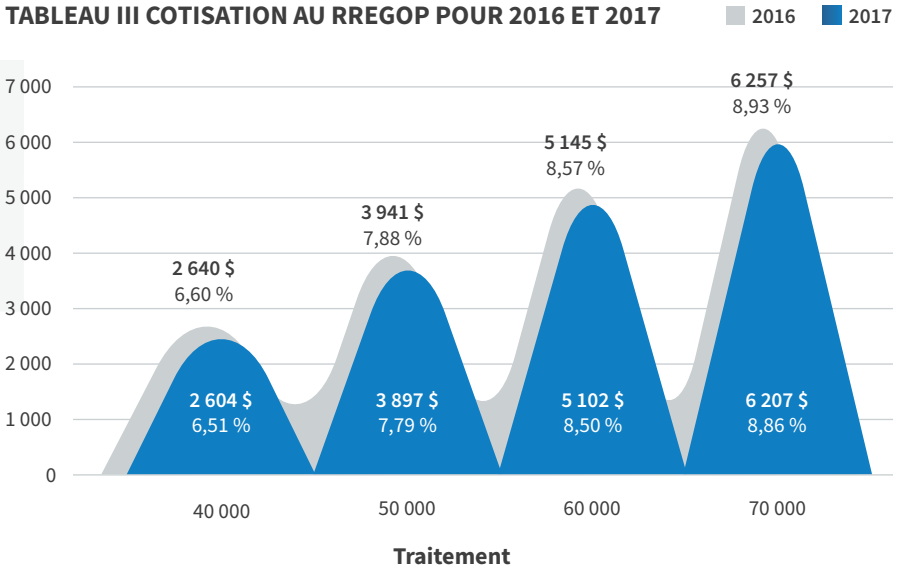
Saviez-vous que l'on ne cotise pas au RREGOP sur la totalité de notre salaire, mais seulement sur la portion qui excède 25 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec?

Ainsi, en 2016, les personnes participantes ont versé une cotisation de 11,12 % sur la portion de leur salaire qui excédait 25 % du MGA (soit 25 % de 54 900 \$ ou 13 725 \$). Il est à noter que le MGA augmente chaque année.



Voyons maintenant, au tableau III, ce que ces taux de cotisation représentent en dollars et en pourcentage du salaire annuel total.

**TABLEAU III COTISATION AU RREGOP POUR 2016 ET 2017**



**Note :** Dans ce tableau, les pourcentages indiquent la proportion que représente la cotisation sur le salaire annuel total, c'est-à-dire sans exemption.

## ► LA SANTÉ EST BONNE

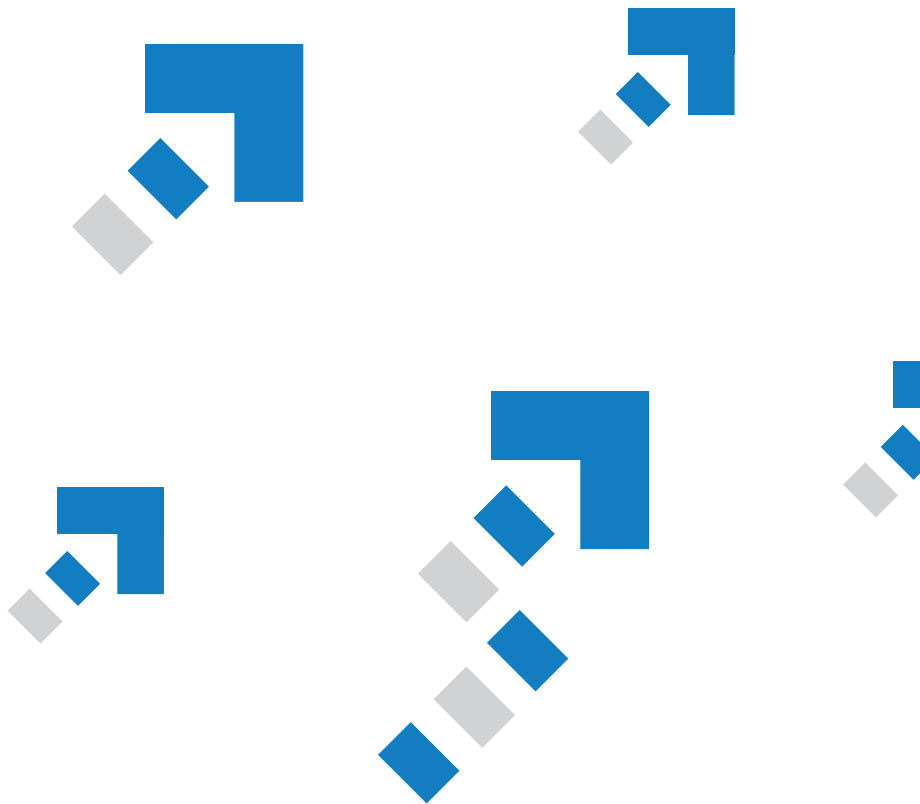
Le bilan est sans équivoque : le RREGOP se porte bien. Nous pouvons collectivement nous féliciter d'avoir réussi à le conserver dans une situation financière satisfaisante, pour ne pas dire enviable, lorsqu'on le compare à d'autres régimes de retraite qui ont connu de sérieuses difficultés ces dernières années.

Cela ne veut toutefois pas dire qu'il est complètement à l'abri d'intempéries. Les taux d'intérêt qui tardent encore à remonter,

la volatilité des marchés financiers et l'augmentation de l'espérance de vie représentent toujours des enjeux à surveiller.

La CSQ continuera d'exercer sa vigilance, comme par le passé, pour assurer la pérennité de notre régime de retraite.

L'évaluation actuarielle complète est disponible au [www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation\\_actuarielle.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm).



**Sécurité**  
**sociale**

[retraite.lacsq.org](http://retraite.lacsq.org)